

Communiqué de presse



Lons-le-Saunier, le 20 juillet 2016

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour 11 communes jurassiennes

La préfecture du Jura informe que les communes suivantes ont été reconnues en **état de catastrophe naturelle par l'arrêté interministériel du 28 juin 2016**, publié au Journal Officiel du 20 juillet 2016 :

Au titre des inondations et coulées de boue du 13 mai 2016 :

- Conliège,
- Courlans,
- Lavigny,
- Lons-le-Saunier,
- Montaigu,
- Montain,
- Montmorot,
- Oussières,
- Perrigny,
- Revigny,
- Vernantois.

Les administrés concernés par ces décisions disposent, s'ils ne l'ont pas déjà fait dès la survenance du sinistre, de **dix jours** à compter de la date de parution de l'arrêté au Journal Officiel, pour se rapprocher de leur compagnie d'assurance, conformément à la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 modifiée relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

Deux communes du Jura n'ont pas été reconnues en état de catastrophe naturelle par l'arrêté interministériel du 28 juin 2016 : Dole, au titre des inondations et coulées de boue du 13 mai 2016, et Nevy-sur-Seille, au titre des inondations et coulées de boue du 13 au 14 mai 2016.

PRÉFECTURE DU JURA
8, rue de la préfecture
39030 LONS LE SAUNIER
CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00

✉ : prefecture@jura.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public :
consultez notre site internet
www.jura.gouv.fr, rubrique
« horaires »



@Prefet39